

POUVOIR ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2025
COLLEGE DES MEMBRES ACTIFS

Pour information :

- Les salariés de l'Association n'étant pas adhérents à l'association, ils ne peuvent recevoir de pouvoir.
- **Tout membre** y compris le Président, ne peut recevoir plus de **deux pouvoirs**.
- Pour le cas où vous seriez dans l'impossibilité d'assister à cette assemblée, vous pouvez vous y faire **représenter par un membre du même collège**.

JE, SOUSSIGNE(e)

.....

Membre de l'Association de préfiguration de la fondation LA CHARTREUSE DE NEUVILLE, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est à NEUVILLE SOUS MONTREUIL (62170), Allée de La Chartreuse

Constitue pour mandataire :

.....

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire et l'Assemblée Générale Ordinaire qui sont réunies le samedi 17 mai 2025 de 9h30 à 11h30, en présentiel à la Chartreuse de Neuville et dont l'ordre du jour figure en fin du présent pouvoir.

En conséquence :

- ◆ Assister à l'assemblée,
- ◆ Signer toutes feuilles de présence et toutes autres pièces,
- ◆ Prendre part à toutes délibérations,
- ◆ Emettre tous votes,
- ◆ Et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

(faire précéder la signature de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)

.....

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2025.
2. Adoption des modifications statutaires.
3. Validation de la liste des membres appartenant à chaque collège, annexée aux statuts modifiés.
4. Pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituera pour accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires à la mise en œuvre des précédentes résolutions.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2024.
2. Présentation du rapport moral et d'activités 2024.

3. Présentation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, du rapport financier 2024 et proposition d'affectation du résultat.
4. Présentation du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
5. Présentation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L612-5 et suivants du Code de commerce.
6. Proposition d'affectation du résultat.
7. Présentation du programme d'activités et du budget prévisionnels 2025.
8. Présentation de la mise à jour des Collèges de Membres.
9. Présentation des candidats aux postes d'administrateur au sein des membres actifs.
10. Passage en vote des résolutions par collège :
 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2024,
 - Approbation du rapport moral et d'activité 2024,
 - Après présentation du rapport général du commissaire aux comptes, approbation du rapport financier et des comptes 2024,
 - Quitus donné aux membres du conseil d'administration de l'exécution de leur mandat,
 - Approbation de l'affectation du résultat,
 - Approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes,
 - Vote du budget prévisionnel 2025,
 - Prise d'acte de la mise à jour des collèges de membres,
 - Election de 7 administrateurs au sein du collège des membres fondateurs, de 6 administrateurs (l'Etat siégeant d'office comme administrateur) au sein du collège des membres publics et de 4 administrateurs au sein du collège des personnalités qualifiées.
 - Vote par collège pour l'élection en Assemblée générale d'administrateurs membres du collège des membres actifs.
 - Pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il se substituera pour accomplir toutes les formalités et démarches nécessaires à la mise en œuvre des précédentes résolutions.
11. Prise d'acte des renouvellements de mandats au sein des quatre collèges.
12. Présentation des membres composant le nouveau conseil d'administration à l'issue des renouvellements de mandats et de l'élection de nouveaux administrateurs.